Image not found or type unknown

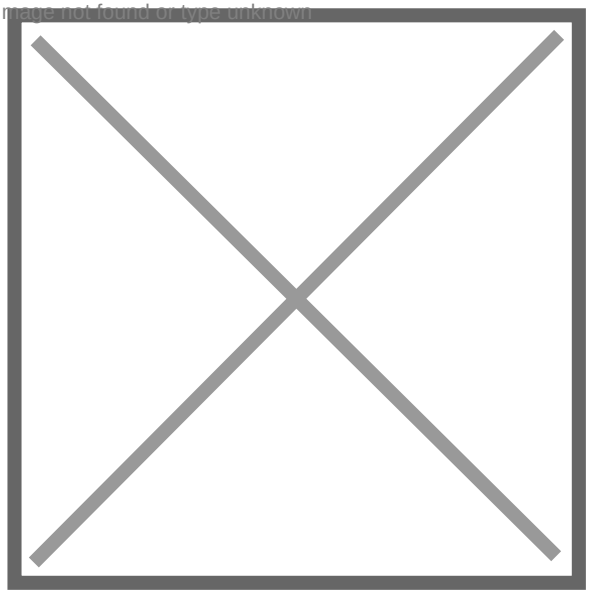

Démissionner d'un cdd contre la volonté du patron

Par **bibette88**, le **29/03/2011** à **08:08**

Bonjour,
j'ai été embauchée pour plus d'un an, mais l'entreprise ne me convient, j'ai l'impression de ne pas avoir suffisamment d'expérience pour les taches qui me sont confiées.
bref, je ne veux plus du tout y travailler, j'aimerais démissionner mais je sais qu'en cdd ce n'est pas possible. je suis pratiquement sure que jamais mon patron ne voudra d'une rupture conventionnelle.
Comment doit je faire pour me libérer ??? Combien est ce que je risque de devoir verser à mon patron si je démissionnne ?

Merci d'avance

Par **yurigeo**, le **29/03/2011** à **17:51**

Seul le départ pour un CDI ouvre une solution.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés